

Commune de FLERS 61100	Date 16.06.2026	Arrêté CV-26.346	Nature 8.3	Folio n°	
REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE					



**OBJET :**

**DOMAINE PUBLIC  
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA  
CIRCULATION  
VEHICULE DE DEMENAGEMENT**

DL/TM

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R. 411-8, R. 411-1 et suivants

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application,

Vu le Règlement de voirie relatif à la coordination et à l'exécution des travaux de voirie, réseaux divers sur les voies publiques adopté par délibération 213 du Conseil Municipal du 30 septembre 2002,

**VU la demande présentée en Mairie le 16 juin 2026**, par le pétitionnaire désigné ci-dessous,

CONSIDERANT que le déménagement projeté implique le stationnement d'**un camion et deux voitures** au droit de l'adresse précisée ci-après durant toute la durée de l'opération,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures indispensables pour assurer la sécurité des usagers du domaine public,

**ARRETE**

\*\*\*

**ARTICLE 1 – AUTORISATION**

L'autorisation de stationner **un camion et deux voitures** sur le domaine public est accordée suivant les modalités déclinées ci-dessous :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Monsieur Thibault RENOULT</b>
<b>Date</b>	<b>Vendredi 26 et samedi 27 juin 2026</b>
<b>Lieu</b>	<b>67 rue de Messei et 21 rue de Belfort (SUR LIGNE JAUNE DISCONTINUE ET A CHEVAL SUR LE TROTTOIR)</b>

**AU DROIT DU 47 rue de Messei et du 21 rue de Belfort, la circulation des piétons sera interdite sur le trottoir. Elle se fera donc sur le trottoir opposé, côté pair.**

.../...

Commune de	Date	Arrêté	Nature	Folio n°	
FLERS	16.06.2026	CV-26.346	8.3		
61100	REGISTRE DES ARRETES DE LA DIRECTION DU MAIRE				

#### **ARTICLE 2 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

Les divers panneaux signalant l'autorisation de stationnement seront mis en place par les soins du pétitionnaire, **ainsi que la signalisation pour les piétons.**

#### **ARTICLE 3 – VALIDITE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable exclusivement pour la durée mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai. Le stationnement devra être rétabli dès la fin de l'occupation du domaine public.

#### **ARTICLE 4 – SECURISATION DU LIEU**

Le pétitionnaire devra prendre toutes dispositions pour prévenir tous dangers éventuels et sera responsable de tout accident pouvant survenir du fait de la présence d'un camion de déménagement à cet emplacement.

#### **ARTICLE 5 – PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglomération, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

#### **ARTICLE 6 – RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 7 – EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, **seize juin deux mille vingt-six**

**Le Maire-Adjoint  
Chargé de la Voirie**



**François LEPRINCE**

<b>Diffusion le</b> 19 JUIN 2026	
Requérent : thibaultrenoult38@gmail.com Commissariat Gendarmerie Centre de Secours Principal Conseil Départemental (Routes Départementales)	Recueil des Actes Administratifs Municipaux Publication DEA (JCD – JCL – CR) DEP (MB) Service Voirie Police Municipale Service Citoyenneté et vie quotidienne